

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

## METEO

### Pluies du 15 au 22 mai

Département	Min (mm)	Max (mm)
Nièvre	0	0
Yonne	0	1
Côte d'Or	0	34
Saône et Loire	0	3
Franche-Comté	0	5

### Prévisions du 23 au 29 mai :

À la suite de la séquence orageuse de ce début de semaine, un temps sec avec des températures en hausse devrait peu à peu s'installer. Cette météo sera accompagnée d'un vent de dominante Nord, plutôt soutenu en début de semaine, plus calme par la suite.

### Accidents climatiques :

- Côte d'Or : un épisode de grêle a concerné la partie Nord du vignoble de Marsannay la Côte le 21 au soir. Les dégâts restent limités au feuillage.
- Jura : des impacts de grêle sont notés sur Le Vernois. Ils concernent le feuillage et sont sans gravité.

## STADES VEGETATIFS

Malgré un temps plus ensoleillé au cours des 7 derniers jours, il aura fallu attendre la remontée de températures du week-end dernier pour observer une évolution de la pousse. Ce sont en moyenne 1 à 2 nouvelles feuilles qui sont apparues.

Actuellement, l'année 2023 affiche environ une dizaine de jours de retard par rapport à l'année 2022. La phénologie est actuellement proche de 2017 et 2019.

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

Vignoble	Stades Mini	Stades Maxi
Saône et Loire	5-6 feuilles étalées	10-11 feuilles étalées
Côte d'Or	4-5 feuilles étalées	9-10 feuilles étalées
Yonne	5-6 feuilles étalées	8-9 feuilles étalées
Nièvre	7-8 feuilles étalées	8-9 feuilles étalées
Franche-Comté	6-7 feuilles étalées	10-11 feuilles étalées

## MILDIOU

### Situation :

264 observations ont été réalisées sur le réseau BSV, TNT inclus.

### Point contaminations

- Pluies du 6 au 14 mai : l'expression des symptômes consécutifs à ces différents épisodes pluvieux a débuté dans le courant de la semaine dernière et se poursuivra dans les prochains jours.
- Pluies des 21-22 mai : l'incubation des potentielles contaminations engendrées par ces averses orageuses s'achèvera à partir du week-end prochain.

A ce jour, la situation est la suivante :

- Nièvre et Yonne : les premières taches issues des pluies de début mai sont observées. Celles-ci restent limitées à quelques parcelles dont une quinzaine pour l'Yonne, avec une intensité moyenne d'une ou deux taches par parcelle.
- Jura et Côte d'Or : la situation mildiou a peu évolué depuis la semaine dernière avec seulement quelques nouvelles taches découvertes et/ou signalées.
- Saône-et-Loire : ce département est actuellement le plus concerné par le mildiou. Même si les fréquences d'attaque restent limitées, le nombre de parcelles touchées a augmenté et des taches sont désormais observées dans les différents vignobles du département.

Les tout premiers symptômes sur inflorescences ont été détectés dans une parcelle de Côte d'Or et deux du Beaujolais (sur une inflorescence à chaque fois).

### Analyse de risque :

Les contaminations engendrées par les différents épisodes pluvieux depuis début mai ne se sont pas encore toutes extériorisées. La situation est donc susceptible d'évoluer dans les prochains jours. Un bilan devra être réalisé lorsqu'il n'y aura plus de cycles en cours.

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

La météo de la semaine à venir devrait être peu favorable à la maladie (absence de pluies annoncées).

A ce jour, **le risque peut être qualifié de faible à modéré (notamment du Nord Beaujolais au sud de la Côte Chalonnaise).**



Des produits de Biocontrôle existent dans la lutte contre le mildiou. Se reporter à la liste sur le lien ci-dessous qui est actualisée régulièrement :

<https://ecophytopic.fr/reglementation/protger/liste-des-produits-de-biocontrole>

## OÏDIUM

### Situation

**258 observations** sur feuilles ont été réalisées sur le réseau BSV.

Globalement, à l'échelle de notre vignoble, la situation a peu évolué depuis la semaine dernière : **une majorité des parcelles reste toujours indemne de maladie.**

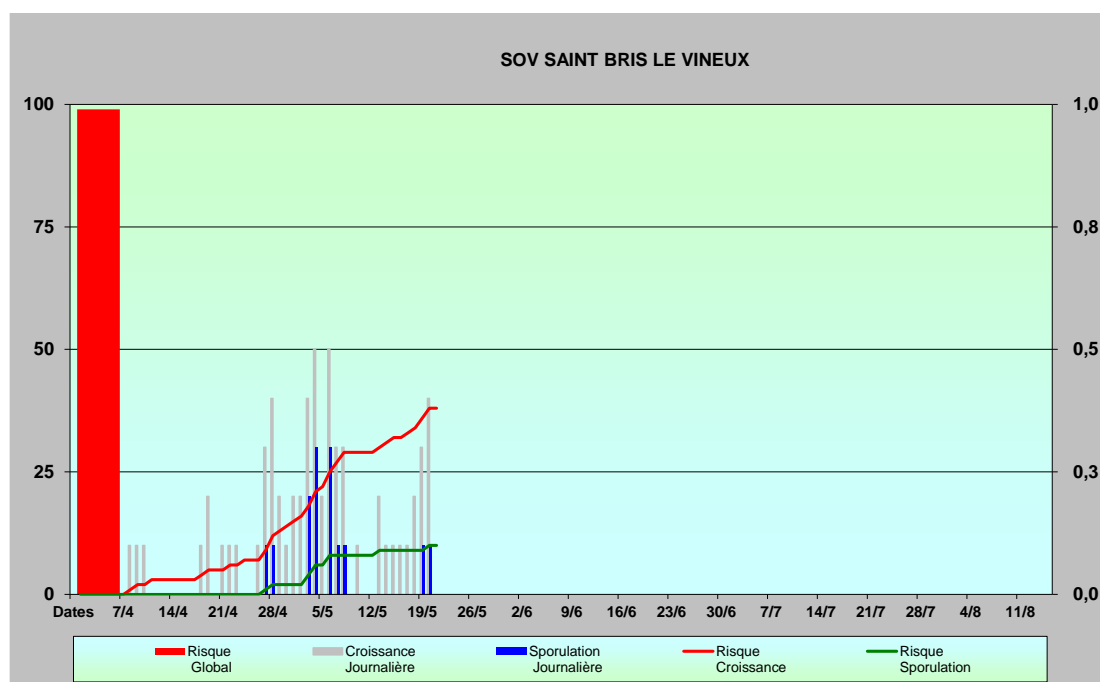
Les taches détectées sont en revanche souvent bien visibles car bien sporulées et parfois d'une taille importante (1 à 1.5 cm de diamètre).

- Nièvre : aucun symptôme détecté.
- Yonne : les symptômes restent très rares.
- Côte d'Or et Saône et Loire : il y a très peu d'évolution constatée depuis la semaine dernière, tant au niveau du nombre de parcelles touchées que de la fréquence d'attaque.
- Jura : le nombre de parcelles concernées est en augmentation, bien que la fréquence d'attaque reste faible.

### Analyse de Risque :

Le modèle SOV (graphique ci-après) relève une reprise d'activité du champignon depuis fin de semaine dernière. Les conditions de la semaine à venir (températures en hausse, absence de pluies) seront *a priori* plus favorables à la maladie.

Dans les parcelles les plus précoces, la vigne entre dans sa période de grande sensibilité à l'oïdium.



### Simulation SOV pour le poste de Saint Bris



Des produits de Biocontrôle existent dans la lutte contre l'oïdium. Se reporter à la liste sur le lien ci-dessous qui est actualisée régulièrement : <https://ecophytopic.fr/reglementation/protger/liste-des-produits-de-biocontrole>

## BLACK-ROT

### Situation :

Aucun symptôme noté en Côte d'Or, Yonne et Jura.

En Saône et Loire, l'extériorisation de symptômes sur les secteurs historiques du Beaujolais s'intensifie et des symptômes sont plus fréquemment observés sur des parcelles du Mâconnais, avec une sortie de taches relativement fraîche. **17% des parcelles du réseau sont désormais concernées.**

Dans la Nièvre, les premières taches sont observées.

### Analyse de risque :

Compte tenu de l'absence de symptômes significatifs sur grappes depuis plusieurs années, excepté dans l'extrême sud de la Saône et Loire, il n'y a pas lieu de prendre en considération le risque Black-Rot de manière spécifique et plus précocement que le risque Mildiou. Rappelons que la période de grande sensibilité des grappes au black-rot se situe de nouaison à début véraison.

---

## VERS DE GRAPPE

---

**Situation** : des captures d'Eudémis sont encore notées en secteurs tardifs.

Les tout premiers glomérules d'Eudémis pourraient être visibles à partir de début de semaine prochaine en secteurs précoces.

---

## CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE (Pépinieres)

---

**Dans les pépinières viticoles**, conformément à l'article 16 de l'arrêté du 27 avril 2021 relatif à la lutte contre la flavescence dorée et son vecteur, la lutte contre la cicadelle de la flavescence dorée est obligatoire, avec des produits phytopharmaceutiques autorisés à la mise sur le marché contre cet insecte. **La protection doit être assurée entre le 15 mai et le 15 octobre.** L'intervalle entre applications correspond à la rémanence du produit qui, en absence d'indication, est estimée à 14 jours.

**Prochain BSV : mercredi 31 mai**

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté (CRA BFC) et rédigé par le représentant de la CRA BFC au sein de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or en collaboration avec les membres de la cellule d'analyse de risque : FREDON Bourgogne-Franche-Comté, IFV, et GIE BFC-Agro à partir des observations réalisées par : **Chambres départementales d'Agriculture de Côte d'Or, Saône et Loire et Yonne, Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles, 110 Vigne, Bourgogne du Sud, Bourgogne Viti Service, Coopérative Agricole Bresse Mâconnais, Coopérative Agricole Mâconnais Beaujolais, Ecovigne, Groupement Vignerons des Terres Secrètes, La Chablisienne, Aces Roses, Domaine Laroche, Oenophyt, SICAVAC, Cave de Lugny, Cave des Hautes Côtes, Château de Santenay, Ax'Vigne, Vitagri, Bio Bourgogne, Vignerons de Buxy, Lycée viticole de Davayé, Interbio, Terre Comtoise, Interval, Société de Viticulture du Jura**

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA BFC dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de surveillance Biologiques du territoire du plan Ecophyto II+.



# NOTE TECHNIQUE COMMUNE *RESISTANCES* 2023

## MALADIES DE LA VIGNE : MILDIOU, OÏDIUM, POURRITURE GRISE, BLACK-ROT

date de diffusion : 12 janvier 2023

### Comité de rédaction

Il est constitué d'experts des structures suivantes :

- **IFV** : Institut français de la vigne et du vin
- **Anses-CASPER** : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail - Unité Caractérisation et suivi des phénomènes d'évolution des résistances aux produits de protection des plantes
- **INRAE** : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
- **CIVC** : Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne (Comité Champagne)
- **Chambres d'agriculture**
- **DGAL-SDSPV** : Direction générale de l'alimentation – Sous-direction de la santé et de la protection des végétaux du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

### Objectifs de la note technique commune

Ce document vise à :

- 1) décrire le statut des résistances en 2022 vis-à-vis des principales familles de substances actives utilisables sur vigne en France dans les populations de *Plasmopara viticola* (agent du mildiou), *Erysiphe necator* (agent de l'oïdium de la vigne), *Botrytis cinerea* (agent de la pourriture grise),
- 2) établir des recommandations générales vis-à-vis de ces résistances pour préserver dans la durée les modes d'action et l'efficacité des programmes de protection.

Connaître la robustesse de chaque mode d'action, et *in fine* de chaque spécialité, permet de construire des programmes de protection efficaces, durables, tout en limitant les applications de fongicides.

### Sources d'information

Les recommandations rédigées ci-dessous se basent d'une part sur la connaissance du statut des résistances dans les populations (occurrence et/ou fréquence des résistances, vignobles concernés, pertes d'efficacité éventuelles mises en évidence dans les essais ou au vignoble) et d'autre part sur la connaissance des mécanismes de résistance et les caractéristiques des souches résistantes (niveau de résistance, spectre de résistance croisée notamment).

Ces différentes informations sont issues :

- des résultats du **plan de surveillance national** de la résistance aux produits phytopharmaceutiques. Ce plan de surveillance, piloté par la DGAL-SDSPV<sup>1</sup>, participe au suivi des effets non intentionnels des pratiques agricoles de l'axe 1 (surveillance biologique du territoire) du plan ECOPHYTO II. Les analyses sont réalisées par le laboratoire de l'Unité CASPER de l'Anses de Lyon, et des laboratoires INRAE ;
- des résultats d'**autres plans de surveillance**, comme celui du Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne, des Chambres d'agriculture de Bourgogne ou ceux réalisés par des sociétés phytopharmaceutiques ;
- des données issues d'**essais d'efficacité sur le terrain**, en particulier ceux menés en situation de résistance et respectant les conditions de mise en œuvre des protocoles d'expérimentation dédiés à l'évaluation de l'efficacité résiduelle des substances en situation de résistance<sup>2</sup>. Ces données sont en général fournies par les sociétés phytopharmaceutiques et les instituts techniques ;
- de la **littérature scientifique** sur les cas de résistance décrits dans cette note ou pour d'autres organismes phytopathogènes.

L'ensemble de ces informations contribue à la connaissance globale des cas de résistance décrits dans cette note. Une alerte est formulée sur le risque de perte d'efficacité au vignoble lorsque l'occurrence et la fréquence de la résistance (si cette dernière donnée est connue) sont jugées moyennes à fortes. Cette alerte est modulée selon les facteurs de résistance et la fitness des phénotypes résistants et selon les contextes agronomiques et le risque épidémique.

### Substances actives, modes d'action et classification

Cette note liste toutes les substances actives rentrant dans la composition des produits autorisés au moment de sa rédaction pour protéger la vigne contre le mildiou, l'oïdium, la pourriture grise et le black rot. Les recommandations indiquées dans les tableaux visent prioritairement à prévenir et gérer spécifiquement les phénomènes de résistance, comme prérequis au maintien de l'efficacité sur le long terme. Selon les situations, il s'agit soit de limiter, voire de stopper la progression d'une résistance récemment détectée, soit d'optimiser l'efficacité au terrain des modes d'action pour les résistances largement établies. Il s'agit enfin de limiter ainsi l'impact négatif d'applications répétées de fongicides rendues moins efficaces, voire inutiles, à cause des phénomènes de résistance.

Chaque mode d'action est associé aux codes proposés (1) dans la classification unifiée du **réseau R4P** ([www.r4p-inra.fr/fr/](http://www.r4p-inra.fr/fr/) ; DOI [10.17605/OSF.IO/UBH5/](https://doi.org/10.17605/OSF.IO/UBH5/)), et (2) dans la classification du **FRAC** (codes mode d'action et code cible séparés par « / » ; <http://www.frac.info/>).

Dans chaque classification, des codes distincts indiquent des modes d'action distincts. Les stratégies anti-résistance reposent sur l'utilisation

<sup>1</sup> Direction générale de l'alimentation-Sous-direction de la santé et de la protection des végétaux.

<sup>2</sup> notamment le Document technique n°27 (DT 27) de la Commission des essais biologiques de Végéphyt.

d'une diversité la plus large possible de substances actives (*i.e.* présentant des codes mode d'action différents), à la fois dans le temps de la campagne et dans l'espace du vignoble., pouvant être combinés (en association ou en alternance) dans les stratégies de gestion des résistances.

## **Prophylaxie et qualité de pulvérisation**

### **Une nécessité pour améliorer la stratégie de protection en limitant les risques de résistance.**

Les conditions de réussite de la protection du vignoble vis-à-vis des maladies sont d'autant plus favorables que sa mise en œuvre est accompagnée d'une **qualité de pulvérisation optimisée**, et de l'adoption de **mesures prophylactiques** qui viennent limiter le développement des maladies.

Ces mesures participent à limiter les tailles des populations (diminuer l'intensité des épidémies) de champignons pathogènes et, de ce fait, **contribuent à moduler le risque d'évolution de résistance(s) et à raisonner le nombre de traitements utiles.**

**Pour l'ensemble des maladies, les mesures prophylactiques passent par :**

- **la limitation de la vigueur de la vigne** par le raisonnement, dès l'implantation, du choix d'un porte-greffe adapté, et éventuellement du cépage et du clone. Sur une vigne en production, la vigueur peut se maîtriser par la diminution des apports (notamment azotés) et par l'enherbement permanent (spontané ou maîtrisé). En fonction des possibilités techniques et de la diminution de vigueur recherchée, la largeur de la bande enherbée pourra être modulée ;
- **des rognages raisonnés** pour éliminer la jeune végétation très sensible et permettre une meilleure pénétration de la bouillie lors de la pulvérisation, améliorant ainsi l'efficacité de la protection.

En ce qui concerne plus spécifiquement **le mildiou**, il convient en outre :

- **d'éviter la formation de mouillères** en favorisant l'élimination des excès d'eau ;
- **d'éliminer tous les rejets** (pampres à la base des souches, plantules issues de la germination de pépins...) qui favorisent l'installation des foyers primaires de mildiou et participent au démarrage précoce de l'épidémie.

En ce qui concerne plus spécifiquement **la pourriture grise, la prophylaxie doit s'appliquer, quel que soit le risque parcellaire.** En effet, en cas de risque faible, la prophylaxie rend souvent inutile l'application de traitements. Il convient de :

- **bien aérer les grappes** par une taille et un mode de palissage qui assurent une répartition homogène des grappes. L'ébourgeonnage, le rognage, l'effeuillage précoce de la zone fructifère et, éventuellement, l'éclaircissage permettent d'éviter l'entassement de la végétation ;
- **limiter les blessures des baies** par une **maîtrise correcte des vers de la grappe et de l'oïdium** lors de fortes pressions afin de diminuer les portes d'entrée du champignon dans les baies ;
- **limiter les blessures engendrées lors des opérations d'effeuillage** en effectuant les réglages adéquats du matériel utilisé.

## **Généralités sur les stratégies de gestion de la résistance.**

De manière générale, la prévention et la gestion des résistances reposent sur la diversification de l'usage des modes d'action et l'implémentation précoce des stratégies anti-résistance. En effet, des individus résistants auront une plus forte probabilité d'être éliminés d'une population, lorsqu'ils sont à faible fréquence. Cela suppose de limiter au moins temporairement l'usage du fongicide les ayant sélectionnés et de les contrôler par d'autres modes d'action efficaces. *A contrario*, lorsque la résistance est bien installée dans les populations ou en cas de résistance multiple, les stratégies de gestion visent principalement à ralentir la sélection des individus résistants. On parle de « **gestion de la résistance** » dans les situations où les recommandations visent à prévenir et ralentir la sélection des individus résistants.

Dans les situations où la fréquence des individus résistants est importante et stabilisée dans les populations, et où la gestion de la résistance n'est plus possible, les applications de fongicides visent essentiellement à compenser la perte d'efficacité totale ou partielle causée par la résistance pour maintenir un contrôle acceptable de la maladie en situation de résistance. On parle alors de « **gestion de l'efficacité** ».

Dans la colonne « Recommandations » des tableaux qui suivent, la finalité a été précisée en utilisant les mentions « **gestion de la résistance** » ou « **gestion de l'efficacité** » pour chaque mode d'action et pathogène.

Les **stratégies anti-résistance** incluent : la limitation des traitements, l'association de modes d'actions différents (ou mélange), l'alternance des modes d'action, la mosaïque territoriale et la modulation de la dose (peu utilisée en viticulture pour gérer la résistance). Elles visent à maximiser l'hétérogénéité de la sélection par les fongicides et ainsi à réduire la vitesse d'adaptation des populations d'organismes phytopathogènes.

- **Limitation des traitements** : L'efficacité de cette stratégie repose sur une réduction quantitative de la pression de sélection. De manière plus générale, toute mesure, par exemple la prophylaxie se substituant à un traitement fongicide et contribuant à diminuer les épidémies fongiques participe à limiter le risque de résistance et doit donc être utilisée prioritairement.



- **Association des modes d'action** : Cette stratégie consiste à associer deux substances de modes d'action différents (ne présentant pas de résistance croisée positive) se protégeant mutuellement du risque de résistance. Cette stratégie peut être mise en défaut si l'un des partenaires présente déjà une résistance ou n'est pas suffisamment efficace. Les associations d'un mode d'action concerné par la résistance et d'un multisite (non concerné par la résistance) visent principalement à gérer l'efficacité de la spécialité.

- **Alternance des modes d'action au sein d'un programme et/ou au fil des saisons** : Cette stratégie consiste à introduire, entre 2 applications d'un même mode d'action, une ou plusieurs applications avec des modes d'actions différents, dénommées *breakers*. Elle permet d'exercer des pressions de sélection diversifiées dans le temps, pour diminuer la fréquence des individus résistants dans les populations à chaque mode d'action au fil des générations. Cette stratégie ne peut être effective que si les descendants des individus résistants sélectionnés par un mode d'action sont éliminés par un mode d'action différent. Cette stratégie est d'autant plus efficace que les individus résistants présentent une fitness réduite (moindre compétitivité par rapport aux individus sensibles). Il faut dès lors qu'il y ait concomitance entre changement de génération et changement de substance active. Pour limiter la résistance, le nombre de *breakers* à introduire entre deux applications du même mode d'action est donc à raisonner, en théorie, d'une part selon la durée des générations de l'agent pathogène (dépendante des conditions climatiques) et d'autre part selon la rémanence des substances utilisées. Ce compromis doit être évalué au cas par cas. Des travaux récents, réalisés avec des substances rémanentes, montrent que l'application consécutive de deux traitements *breakers* gère plus efficacement la résistance qu'une alternance avec un seul traitement *breaker*.

- **Mosaïque spatiale** : Cette stratégie correspond à l'utilisation de plusieurs modes d'action au même moment, mais dans des parcelles différentes, pour limiter les « effets de masse » dans le paysage et créer une hétérogénéité spatiale de la sélection. L'efficacité de la *mosaïque* est réputée varier selon les distances de migration des bioagresseurs.

L'efficacité de l'alternance et de la mosaïque, destinées à éteindre des foyers de résistance en émergence, varie donc en fonction des modes d'action et de la biologie des agents pathogènes. Il est ainsi difficile, en l'état actuel des connaissances, de faire des recommandations précises (en particulier concernant un nombre de *breakers*) permettant de couvrir toutes les situations.

Enfin, ces stratégies anti-résistance ne peuvent avoir un intérêt pour limiter l'évolution des résistances que lorsque ces dernières ne sont pas généralisées dans les populations, *i.e.* lorsqu'il existe encore une marge de progression des résistances (phase d'émergence ou de sélection). Il s'agit alors de ralentir, stabiliser, voire de faire régresser, la résistance dans les populations.

## MILDIU

En 2022 la pression a été faible sur la plupart des vignobles. Les résultats des plans de surveillance sont basés sur un nombre plus limité de prélèvements, ce qui a pu conduire à sous-estimer l'occurrence des résistances rares.

En l'état actuel des connaissances, les **QoI-P** ne sont plus recommandés pour lutter contre le mildiou.

Les **cyanooximes**, les **anilides**, et les **CAA** sont des groupes chimiques ou des modes d'actions concernés depuis plusieurs années par la résistance. La résistance aux **acylpicolides** et aux **Qil** est désormais présente dans tous les vignobles, à fréquence parfois forte. Les recommandations pour ces familles visent à gérer l'efficacité et non l'évolution de la résistance. La résistance non spécifique **AOX**, testée sur **Qil** et **Qiol** (mais qui concerne aussi les QoI-P), reste stable avec des occurrences variables selon les vignobles. Dans ce contexte, les recommandations doivent être strictement respectées.

La campagne 2021 avait été marquée par la détection des premières souches résistantes aux OBSPI (oxathiapiproline) et aux benzamides (zoxamide). Ces premiers cas de résistance restent isolés et à faible fréquence en 2022, même si les détections augmentent pour l'oxathiapiproline. Ils n'ont pas pour le moment de conséquence sur l'efficacité des spécialités. La caractérisation phénotypique et génotypique de ces isolats est en cours et devrait permettre de valider ces observations et d'anticiper le risque de résistance en pratique lié à ces isolats émergents. En effet, les facteurs de résistance associés à ces modes d'action sont décrits comme forts dans la littérature, pour d'autres oomycètes. La plus grande vigilance est donc de rigueur en attendant la mise à disposition de ces informations complémentaires pour *P. viticola*. Un usage raisonné de ces modes d'action est à même de limiter l'émergence des résistances en cette phase précoce de la dynamique adaptative.

**Recommandation générale :** A l'exception des substances multisites dont l'efficacité intrinsèque est suffisante (métirame, folpel, cuivre, dithianon), tous les modes d'action sont désormais concernés par la résistance. L'occurrence et la fréquence des résistances sont variables selon les substances actives et les vignobles. Dans les contextes de résistances les plus dégradées, il est fortement recommandé de ne pas utiliser les substances concernées par la résistance, en particulier en situation de forte pression de mildiou.

### Mildiou : Produits hors liste des produits de biocontrôle

Substances actives	Type de résistance <i>Mécanisme de résistance</i> Facteur de résistance (FR)	Tendance évolution <i>occurrence et fréquence (si disponible) de la résistance*</i> en 2022	Impact de la résistance sur l'efficacité du mode d'action au vignoble	RECOMMANDATIONS GENERALES 2023
<b>Produits à base de Qil (code R4P : A3a ; codes FRAC : C4/21)</b>				
amisulbrom cyazofamide	Résistance spécifique.  <i>Modification de la cible :Cytb insertion E203-DE-V204 la plus fréquente, E203-VE-V204 rare en France (L2015 non détectée en France).</i>  Avec les insertions Cytb, résistance croisée partielle entre les 2 substances fongicides. Facteur de résistance élevé pour la cyazofamide, faible à moyen pour l'amisulbrom.	Stabilité.  <i>Présence de la résistance dans tous les vignobles. Occurrence moyenne à forte selon les vignobles.</i>  <i>Fréquence moyenne à forte dans l'ensemble des vignobles.</i>	Baisse d'efficacité possible en situation de risque épidémique élevé, avec un partenaire à l'efficacité partielle.	<b><i>Gestion de l'efficacité:</i></b>  Déconseillé avec un partenaire à efficacité partielle en situation de risques épidémiques élevés.  1 application + 1 application supplémentaire éventuelle en association avec un mode d'action multisite.  Pour limiter le risque de perte d'efficacité en lien avec la résistance non spécifique, ne pas réaliser plus de 3 applications à base de Qiol ou Qil, au total.
	Résistance non spécifique.  <i>Surexpression de l'alternative oxydase (AOX) impliquée dans la respiration alternative.</i>  Facteurs de résistance variables, faibles à élevés.	Stabilité.  <i>Occurrence moyenne à forte.</i>  <i>Fréquence faible à forte, selon les vignobles.</i>	Baisse d'efficacité mise en évidence en essai.	

## Mildiou : Produits hors liste des produits de biocontrôle (suite)

Substances actives	Type de résistance <i>Mécanisme de résistance</i> Facteur de résistance (FR)	Tendance évolution <i>occurrence et fréquence (si disponible) de la résistance*</i> en 2022	Impact de la résistance sur l'efficacité du mode d'action au vignoble	RECOMMANDATIONS GENERALES 2023
<b>Produits à base de Qol-P (code R4P : A5 ; codes FRAC : C3/11)</b>				
azoxystrobine pyraclostrobine	Résistance spécifique.  <i>Modification de la cible (Cytb G143A).</i>  Facteurs de résistance élevés.	Stabilité (les résultats de 2022 indiquent une possible régression, à confirmer)  <i>Occurrence et fréquence faibles à fortes.</i>	Efficacité souvent insuffisante d'après les données anciennes.	<b><i>Gestion de l'efficacité :</i></b>  Non recommandé sur mildiou.
<b>Produits à base de Qiol (code R4P : A6 ; codes FRAC : C8/45)</b>				
amétoctradine	Résistance spécifique.  <i>Modification de la cible (Cytb S34L).</i>  Facteur de résistance élevé.	En progression.  <i>Occurrence en augmentation dans tous les vignobles, excepté en Aquitaine, Charentes et Bourgogne (pas de détection). Fréquence faible à moyenne, plus forte en Armagnac.</i>	Baisse d'efficacité possible en situation de risque épidémique élevé, avec un partenaire à l'efficacité partielle, en Armagnac.	<b><i>Gestion de l'efficacité :</i></b>  1 application + 1 application supplémentaire éventuelle uniquement en association avec un mode d'action multisite.  Pour limiter le risque de perte d'efficacité en lien avec la résistance non spécifique, ne pas réaliser plus de 3 applications à base de Qiol ou Qil au total.
	Résistance non spécifique. <i>Surexpression de l'alternative oxydase (AOX) impliquée dans la respiration alternative.</i>  Facteurs de résistance variables, faibles à élevés.	Stabilité.  <i>Occurrence moyenne à forte.</i>  <i>Fréquence faible à forte, selon les régions.</i>	Baisse d'efficacité mise en évidence en essai.	
<b>Produits à base de CAA (code R4P : C1a ; codes FRAC : H5-40)</b>				
benthiavalicarbe diméthomorphe iprovalicarbe <sup>3</sup> mandipropamide valifénalate	Résistance spécifique.  <i>Modification de la cible (PvCesA3 G11405S/V/Y).</i>  Facteurs de résistance élevés.	Stabilité.  <i>Occurrence globalement élevée mais géographiquement hétérogène.</i>  <i>Fréquence moyenne à forte selon les régions.</i>	Baisse d'efficacité constatée.	<b><i>Gestion de l'efficacité :</i></b>  2 applications au maximum. Privilégier l'association avec un mode d'action multisite.

<sup>3</sup> Fin d'utilisation prévue début 2024 (25/04/2024).

## Mildiou : Produits hors liste des produits de biocontrôle (suite)

Substances actives	Type de résistance <i>Mécanisme de résistance</i> Facteur de résistance (FR)	Tendance évolution <i>occurrence et fréquence (si disponible) de la résistance*</i> en 2022	Impact de la résistance sur l'efficacité du mode d'action au vignoble	RECOMMANDATIONS GENERALES 2023
<b>Produits à base d'OSBPI</b> (code R4P : E5 ; codes FRAC : F9/49)				
oxathiapiproline	Résistance spécifique.  <i>Modification de la cible (OSBP G770V, N837I ou L863W). Génotypes isolés en 2022 non communiqués à ce jour.</i>  Facteurs de résistance élevés.	En progression.  <i>Occurrence en augmentation en Armagnac, Languedoc, PACA, Beaujolais et Val de Loire</i>	-	<b>Gestion de la résistance :</b> 1 application maximum. A associer systématiquement avec un partenaire efficace.  Privilégier si possible le principe d'application en mosaïque spatiale à l'échelle d'un vignoble pour limiter les risques de pression de sélection sur un seul stade végétatif.  Déconseillé si la pression de la maladie se maintient dans une situation dégradée.
<b>Produits à base de cyanooximes</b> (code R4P : F5b ; code FRAC : 27)				
cymoxanil	Résistance spécifique.  <i>Unisite avec mécanisme de résistance inconnu.</i>  Facteurs de résistance élevés.	Stabilité  <i>Occurrence élevée. Fréquence variable (selon des résultats 2022 en Bourgogne)</i>	Efficacité souvent insuffisante.	<b>Gestion de l'efficacité :</b> 2 applications au maximum. Privilégier l'association avec un mode d'action multisite.
<b>Produits à base d'anilides</b> (code R4P : G3 ; codes FRAC : A1/4)				
bénalaxyl-M métalaxyl-M	Résistance spécifique.  <i>Modification de la cible (ARN Pol I / mutation inconnue).</i>  Facteurs de résistance élevés.	Stabilité (pas de données en 2022).  <i>Occurrence élevée.</i>	Efficacité souvent insuffisante.	<b>Gestion de l'efficacité :</b> 2 applications au maximum. Privilégier l'association avec un mode d'action multisite.
<b>Produits à base de benzamides</b> (code R4P : K2a ; codes FRAC : B3/22)				
zoxamide	Unisite à risque de résistance spécifique.  <i>Modifications de la cible (β-tubuline) connues chez d'autres oomycètes. Génotypage en cours chez P. viticola.</i>  Facteur de résistance à déterminer chez P. viticola. Elevé chez d'autres oomycètes.	Premières détections en France en 2021.  <i>Occurrence faible.</i>	-	<b>Gestion de la résistance :</b> 1 application + 1 application supplémentaire éventuelle uniquement en association avec un mode d'action multisite.  Déconseillé si la pression de la maladie se maintient dans une situation dégradée.
<b>Produits à base d'acylpicolides</b> (code R4P : K5 ; codes FRAC : B5/43)				
fluopicolide	Résistance spécifique.  <i>Mécanisme inconnu.</i>  Facteur de résistance à déterminer chez P. viticola. Moyens à élevés chez d'autres oomycètes.	Présence de la résistance dans tous les vignobles.  <i>Occurrence forte à l'exception de Val de Loire et du Sud-Est. Fréquence forte en Champagne.</i>	Baisse d'efficacité constatée en situation de risque épidémique élevé.	<b>Gestion de l'efficacité :</b> 1 application au maximum (AMM).  Ne pas utiliser en situation de risque épidémique élevé.
<b>Produits à base de phosphonates</b> (code R4P : S2 ; codes FRAC : U/33)				
fosétyl aluminium	Non concerné par les phénomènes de résistance. Efficacité intrinsèque partielle.			

## Mildiou : Produits hors liste des produits de biocontrôle (suite)

Substances actives	Type de résistance <i>Mécanisme de résistance</i> Facteur de résistance (FR)	Tendance évolution <i>occurrence et fréquence (si disponible) de la résistance*</i> en 2022	Impact de la résistance sur l'efficacité du mode d'action au vignoble	RECOMMANDATIONS GENERALES 2023
<b>Produits à base de substances multisites</b>				(code R4P : W ; code FRAC : M)
composés du cuivre dithianon folpel métirame	Non concernés par les phénomènes de résistance. Pas de variation d'efficacité constatée.			

## Mildiou : Produits de biocontrôle<sup>1</sup>

<b>Produits affectant l'intégrité des membranes cellulaires</b>				(code R4P : O5b ; code FRAC : NC)
huile essentielle d'orange	Non concernée par les phénomènes de résistance. Efficacité intrinsèque variable et partielle.			
<b>Produits à base de phosphonates</b>				(code R4P : S2 ; codes FRAC : U/33)
phosphonate disodique phosphonates de potassium	Non concernés par les phénomènes de résistance. Efficacité intrinsèque partielle.			
<b>Stimulateurs des défenses des plantes</b>				(code R4P : S6 ; code FRAC : NC)
cerevisane COS-OGA ABE IT 56	Non concernés par les phénomènes de résistance. Efficacité intrinsèque variable et partielle.			
<b>Produits à base de microorganismes</b>				(codes R4P : YB ; codes FRAC : NC)
<i>Bacillus amyloliquefasciens</i> (souche FZB24)	Non concerné par les phénomènes de résistance. Efficacité intrinsèque variable et partielle.			

\*L'occurrence correspond à la proportion de parcelles, dans l'échantillonnage global, où la résistance est détectée, quelle que soit la fréquence des individus résistants dans la parcelle concernée.

<sup>1</sup> Liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle, au titre des articles L.253-5 et L.253-7 du code rural et de la pêche maritime :

Tous produits : <https://ecophytopic.fr/reglementation/protger/liste-des-produits-de-biocontrrole>,

Produits utilisables en viticulture : <https://www.vignevin.com/article/liste-des-produits-de-bio-contrrole-homologues-en-viticulture-avril-2022/>

## OÏDIUM

En l'état actuel des connaissances, les **QoI-P** ne sont plus recommandés pour lutter contre l'oïdium. L'utilisation des **IDM** et **azanaphtalènes** est susceptible de fragiliser les programmes de protection et de reporter la pression de sélection sur les autres modes d'action. Il est nécessaire d'alterner les traitements contenant ces modes d'action avec des produits à modes d'action non concernés par la résistance et suffisamment efficaces, et de ne pas les utiliser en succession (ex : **IDM** suivi d'**azanaphtalènes**).

La campagne 2022 est marquée par une progression de la résistance aux APK et aux SDHI. Chez *E. necator*, la résistance aux SDHI est caractérisée par une relative diversité de mutations affectant la cible de ces fongicides. Chaque mutation affecte différemment les diverses substances actives représentant les trois classes chimiques de SDHI (*i.e.* la résistance croisée est partielle, les facteurs de résistance varient de nuls à forts selon les substances actives et les mutations). Par exemple, chez de nombreux pathogènes, les substitutions SdhB H242R/Y affectent peu ou pas le fluopyram. Chez *E. necator*, le fluopyram est en revanche fortement affecté par les substitutions SdhC I244V et A83V (associée à G25R). Dans ce contexte, il est important d'utiliser toute la palette des SDHI disponibles, afin de conserver cette diversité mutationnelle, et d'éviter de concentrer la sélection de la résistance vers une ou quelques mutations qui serai(en)t fortement dommageable(s) pour une substance active en particulier.

### Oïdium : Produits hors liste des produits de biocontrôle

Substances actives (classes chimiques)	Type de résistance <i>Mécanisme de résistance</i> Facteur de résistance	Tendance évolution <i>occurrence et fréquence (lorsque disponible) de la résistance* en 2022</i>	Impact de la résistance sur l'efficacité du mode d'action, au vignoble	RECOMMANDATIONS GENERALES 2023
<b>Produits à base de SDHI</b> (code R4P : A2a ; codes FRAC : C2/7)				
boscalide (pyridines-carboxamides)  fluopyram (pyridinyles-éthyl-benzamides)  fluxapyroxade (pyrazoles-carboxamides)	Résistance spécifique. Spectres de résistance croisée incomplets entre classes chimiques.  <i>Modification de la cible (SdhB H242R, allèle majoritaire affectant principalement le boscalide; autres allèles : SdhB H242Y et SdhC G169D). Détection en 2022 quelques isolats très résistants au fluopyram ; genotype en cours d'analyse.</i>  Facteur de résistance variables selon les substances actives et les mutations.	Progression.  <i>Présence en Bourgogne, Languedoc, Sud-Est-Vallée du Rhône, occurrence en progression en Armagnac et Val de Loire. Une première détection en Champagne. Pas de détection dans le Bordelais.</i>	Pas de baisse d'efficacité mise en évidence.	<i>Gestion de la résistance :</i>  2 applications au maximum de SDHI. 1 application maximum par classe chimique afin de garder une diversité mutationnelle.  Ne pas utiliser le boscalide s'il est déjà utilisé comme anti-botrytis.
<b>Produits à base de QoI (QoI-P)</b> (code R4P : A5 ; codes FRAC : C3/11)				
azoxystrobine krésoxime-méthyle pyraclostrobine trifloxystrobine	Résistance spécifique.  <i>Modification de la cible (Cytb G143A).</i>  Facteurs de résistance élevés.	Stabilité (pas de données en 2022).  <i>Occurrence et fréquence très élevées.</i>	Efficacité souvent insuffisante.	<i>Gestion de l'efficacité :</i>  Non recommandé sur oïdium.
<b>Produits à base d'IDM (IBS du groupe I)</b> (code R4P : E2 ; codes FRAC : G1/3)				
difénoconazole penconazole tébuconazole tétraconazole	Résistance spécifique.  <i>Modification de la cible (Cyp51 Y136F). Surexpression de Cyp51. Amplification génique Cyp51.</i> Facteur de résistance faible à fort selon les fongicides.	Stabilité (Pas de données en 2022).  <i>Occurrence élevée.</i>	Les efficacités peuvent varier selon les substances actives et les situations.	<i>Gestion de l'efficacité :</i>  2 applications au maximum d'IDM comme anti-oïdium, 1 application au maximum par substance active.

## Oïdium : Produits hors liste des produits de biocontrôle (suite)

Substances actives (classes chimiques)	Type de résistance <i>Mécanisme de résistance</i> Facteur de résistance	Tendance évolution <i>occurrence et fréquence</i> (lorsque disponible) de la <i>résistance*</i> en 2022	Impact de la résistance sur l'efficacité du mode d'action, au vignoble	RECOMMANDATIONS GENERALES 2023
<b>Produits à base d'amines (IBS du groupe II)</b> (code R4P : E3 ; codes FRAC : G2/5)				
spiroxamine	Unisite à faible risque de résistance en vigne.	Données anciennes	-	<i>Gestion de la résistance :</i>  2 applications au maximum.
<b>Produits à base d'aryl-phényl-kétones</b> (code R4P : K6 ; code FRAC : U8)				
métrafénone (benzophénones) pyriofénone (benzoylpyridines)	Résistance spécifique.  <i>Mécanisme inconnu.</i>  Facteurs de résistance élevés	En progression  <i>Occurrence (de moyenne à forte), en augmentation dans l'ensemble des vignobles, en particulier en Bourgogne. Pas de détection dans le Bordelais.</i>  <i>Fréquence faible à forte. Forte en Bourgogne.</i>	Pas de baisse d'efficacité mise en évidence mais possible en théorie si risque épidémique élevé, en cas de fréquence de la résistance élevée.	<i>Gestion de la résistance :</i>  1 application. + 1 application supplémentaire dans les vignobles non concernés par la résistance.
<b>Produits à base d'azanaphtalènes (AZN)</b> (code R4P : M4 ; codes FRAC : E1/13)				
proquinazide (quinazolinones)	Résistance spécifique.  <i>Mécanisme inconnu.</i>  Facteurs de résistance modérés.	Stabilisation ( <i>données 2021</i> ).  <i>Occurrence faible à forte (forte en Alsace)</i>	Baisse d'efficacité mise en évidence en essai.	<i>Gestion de la résistance :</i>  1 application + 1 application supplémentaire si la durée de la période de protection le nécessite.
<b>Produits à base d'amidoximes</b> (code R4P : XF8 ; code FRAC : U6)				
cyflufénamide	Unisite à risque de résistance spécifique.  Facteurs de résistance modérés à élevés sur oïdium des cucurbitacées.	Suspicion de résistance, à confirmer.	-	<i>Gestion de la résistance :</i>  1 application + 1 application supplémentaire si la durée de la période de protection le nécessite.
<b>Produit à base de thiazolidines</b> (code R4P : U-XF12 ; code FRAC U13)				
flutianile	Unisite à risque de résistance spécifique (résistance décrite sur oïdiums des cucurbitacées).	-	-	<i>Gestion de la résistance :</i>  2 applications au maximum (AMM).

## Oïdium : Produits de biocontrôle <sup>1</sup>

<b>Produits affectant l'intégrité des membranes cellulaires</b>		<b>(code R4P : O5b ; code FRAC : NC)</b>
huile essentielle d'orange	Non concerné par les phénomènes de résistance. Efficacité intrinsèque variable et partielle.	
<b>Stimulateurs des défenses naturelles des plantes</b>		<b>(code R4P : S6 ; code FRAC : NC)</b>
cerevisane laminarine COS-OGA	Non concerné par les phénomènes de résistance. Efficacité intrinsèque variable et partielle.	
<b>Produits à base de substances multisites</b>		<b>(code R4P : W4 ; code FRAC : M2)</b>
soufre	Non concerné par les phénomènes de résistance. Pas de variation d'efficacité constatée.	
<b>Produits de mode d'action inconnu</b>		<b>(code R4P : XF ; code FRAC : NC)</b>
hydrogénocarbonate de potassium (bicarbonate de potassium)	Non concerné par les phénomènes de résistance. Efficacité intrinsèque variable et partielle.	
<b>Produits à base de microorganismes</b>		<b>(codes R4P : YB ; codes FRAC : NC)</b>
<i>Bacillus amyloliquefasciens</i> (souche FZB24), <i>Bacillus pumilus</i> (souche QST 2808)	Non concernés par les phénomènes de résistance. Efficacité intrinsèque variable et partielle.	

\*L'occurrence correspond à la proportion de parcelles, dans l'échantillonnage global, où la résistance est détectée, quelle que soit la fréquence des individus résistants dans la parcelle concernée.

<sup>1</sup> Liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle, au titre des articles L.253-5 et L.253-7 du code rural et de la pêche maritime :

Tous produits : <https://ecophytopic.fr/reglementation/protger/liste-des-produits-de-biocontrole>,

Produits utilisables en viticulture : <https://www.vignevin.com/article/liste-des-produits-de-bio-controle-homologues-en-viticulture-avril-2022/>



## POURRITURE GRISE

Les recommandations d'emploi des fongicides anti-botrytis (basées sur la limitation d'utilisation de chaque famille chimique) et de respect des mesures de prophylaxie (p.2) ont fait leurs preuves. Quelle que soit la stratégie, l'emploi d'un seul produit par famille chimique et par an est impératif et réaliste. L'alternance pluriannuelle pour toute famille chimique concernée par la résistance spécifique est fortement recommandée.

**Remarque :** pour les groupes chimiques ou modes d'action concernés par une résistance spécifique ou non spécifique (résistance multidrogues), les occurrences (% de parcelles avec résistance détectée) sont en général moyennes à élevées. Ainsi, à la différence du mildiou et de l'oïdium, la fréquence de résistance indiquée correspond à la proportion moyenne d'individus résistants dans les populations. Les éléments du tableau sont basés principalement sur les anciennes données du plan de surveillance du Comité Champagne. Elles ont donc une valeur indicative.

Ce tableau rapporte les éléments déjà présentés précédemment.

### Pourriture grise : Produits hors liste des produits de biocontrôle

Substances actives (classe chimique)	Type de résistance et mécanisme de résistance	Fréquence d'individus résistants dans les populations	Impact de la résistance sur l'efficacité du mode d'action, au vignoble	RECOMMANDATIONS
<b>Produits à base de SDHI</b> (code R4P : A2a ; codes FRAC : C2/7)				
boscalide (pyridine-carboxamide)	Résistance spécifique.	<i>En progression (isofétamide)</i>	Aucune baisse d'efficacité rapportée en lien avec de la résistance.	<b>Gestion de la résistance :</b> 1 application au maximum ; ne pas choisir le boscalide s'il est déjà utilisé sur oïdium.
isofétamide (phényl-oxo-éthyl-thiophène amide)	<i>Modification de la cible (SdhB H272Y/R/L/V, N230I, P225F/T/L ; SdhD H132R + autres).</i>	Faible.		
	Résistance non spécifique.	Elevée.		
	<i>Efflux accru (MDR).</i>			
<b>Produits à base d'inhibiteurs de la C4-déméthylation des stérols (IBS du groupe III)</b> (code R4P : E4 ; codes FRAC : G3/17)				
fenhexamide (hydroxyanilide)	Résistance spécifique.	Faible à moyenne.	Aucune baisse d'efficacité rapportée.	<b>Gestion de la résistance :</b> 1 application au maximum.
fenpyrazamine (aminopyrazolinone)	<i>Modification de la cible (erg27, principalement F412S/I/V).</i>			
	Résistance non spécifique.	Elevée.		
	<i>Efflux accru (MDR).</i>			
<b>Produits à base de phénylpyrroles</b> (code R4P : M1c ; codes FRAC : E2/12)				
fluidioxonil	Non concerné par la résistance spécifique.	-	Aucune baisse d'efficacité rapportée.	<b>Gestion de la résistance :</b> 1 application au maximum.
	Résistance non spécifique.	Elevée.		
	<i>Efflux accru (MDR).</i>			
<b>Produits à base d'anilinopyrimidines</b> (code R4P : M2 ; codes FRAC : D1/9)				
cyprodinil mépanipirim pyriméthanol	Résistance spécifique.	Faible à moyenne.	Aucune baisse d'efficacité rapportée.	<b>Gestion de la résistance :</b> 1 application au maximum.
	<i>8 mutations portées par deux gènes impliqués dans le métabolisme mitochondrial.</i>			
	Résistance non spécifique.	Elevée.		
	<i>Efflux accru (MDR).</i>			

## Pourriture grise : Produits de biocontrôle<sup>1</sup>

<b>Produits affectant l'intégrité des membranes cellulaires</b>		<b>(code R4P : O5d ; code FRAC : NC)</b>
eugénoL, géranioL, thymol	Non concernés par les phénomènes de résistance. Efficacité intrinsèque variable et partielle.	
<b>Produits à base de microorganismes</b>		<b>(codes R4P : YB ; codes FRAC : NC)</b>
<i>Aureobasidium pullulans</i> (souches DSM 14940 et 14941) <i>Bacillus subtilis</i> (souche QST 713) <i>Bacillus amyloliquefasciens</i> (souche MBI600) <i>Bacillus amyloliquefasciens ssp. plantarum</i> (souche D747) <i>Bacillus amyloliquefasciens</i> (souche FZB24) <i>Bacillus subtilis</i> (souche IAB/BS03) <i>Metschnikowia fructicola</i> (souche NRRL Y-27328) <i>Saccharomyces cerevisiae</i> (souche LAS02) <i>Trichoderma atroviride</i> (souche SC1)	Non concernés par les phénomènes de résistance. Efficacité intrinsèque variable et partielle.	
<b>Stimulateurs des défenses naturelles des plantes</b>		<b>(code R4P : S6c ; code FRAC : NC)</b>
cerevisane	Non concernée par les phénomènes de résistance. Efficacité intrinsèque variable et partielle.	
<b>Produits au mode d'action inconnu</b>		<b>(code R4P : XF ; code FRAC : NC)</b>
hydrogénocarbonate de potassium (bicarbonate de potassium)	Non concerné par les phénomènes de résistance. Efficacité intrinsèque variable et partielle.	

<sup>1</sup> Liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle, au titre des articles L.253-5 et L.253-7 du code rural et de la pêche maritime :

Tous produits : <https://ecophytopic.fr/reglementation/protger/liste-des-produits-de-biocontrrole>,

Produits utilisables en viticulture : <https://www.vignevin.com/article/liste-des-produits-de-bio-contrrole-homologues-en-viticulture-avril-2022/>

## BLACK ROT

En absence de monitoring black rot vis-à-vis des résistances, il n'est pas possible d'apporter des recommandations pour limiter les risques de résistance. Toutefois, certaines préparations disposant d'une AMM pour l'usage black rot peuvent être autorisés sur mildiou et/ou oïdium.

Les recommandations ci-dessous ont pour objectif de proposer des règles d'emploi des substances actives utilisables sur le black-rot en tenant compte des résistances sur mildiou et oïdium.

Substances actives	Etat des résistances sur d'autres usages	RECOMMANDATIONS
<b>Produits à base d'IDM (IBS du groupe I)</b>		<b>(code R4P : E2 ; codes FRAC : G1/3)</b>
difénoconazole penconazole tébuconazole tétraconazole	Résistance chez l'oïdium.	Applications spécifiques black rot possibles en période de moindre sensibilité à l'oïdium (donc à privilégier après fermeture de la grappe).
<b>Produits à base de QoI-P</b>		<b>(code R4P : A5 ; codes FRAC C3/11)</b>
azoxystrobine krésoxime-méthyle pyraclostrobine trifloxystrobine	Résistances chez oïdium et mildiou.	Applications spécifiques black rot possibles associées à une substance efficace sur oïdium si risque oïdium. En cas de période à risque mildiou, privilégier les produits associant un anti-mildiou de contact.
<b>Produits à base de substances multi-sites</b>		<b>(code R4P : W ; code FRAC : M)</b>
composés du cuivre folpel métirame	Aucune résistance chez mildiou et oïdium	Applications spécifiques black rot possibles.

## Annexe : Références bibliographiques utiles

- Blum, M., et al. (2010). "A single point mutation in the novel PvCesA3 gene confers resistance to the carboxylic acid amide fungicide mandipropamid in *Plasmopara viticola*." Fungal Genetics and Biology 47(6): 499-510.
- Cai, M., et al. (2016). "C239S mutation in the  $\beta$ -tubulin of *Phytophthora sojae* confers resistance to zoxamide." Frontiers in Microbiology 7(762).
- Chen, W. J., et al. (2007). "At least two origins of fungicide resistance in grapevine downy mildew populations." Applied and Environmental Microbiology 73(16): 5162-5172.
- Cherrad, S., et al. (2018). "Emergence of boscalid-resistant strains of *Erysiphe necator* in French vineyards." Microbiological Research 216: 79-84.
- Cherrad, S., et al. (2018). *Plasmopara viticola* resistance to complex III inhibitors: an update on the phenotypic and genotypic characterization of strains. 12ème conférence internationale sur les maladies des plantes. Végéphyt. Tours, 11-12 December 2018.
- Colcol, J. F. and A. B. Baudoin (2016). "Sensitivity of *Erysiphe necator* and *Plasmopara viticola* in Virginia to QoI fungicides, boscalid, quinoxifen, thiophanate methyl, and mefenoxam." Plant Disease 100(2): 337-344.
- Colcol, J. F., et al. (2012). "Sensitivity of *Erysiphe necator* to Demethylation Inhibitor Fungicides in Virginia." Plant Disease 96(1): 111-116.
- Diriwächter, G., et al. (1987). "Cross-resistance in *Phytophthora infestans* and *Plasmopara viticola* against different phenylamides and unrelated fungicides." Crop Protection 6(4): 250-255.
- Dreinert, A., et al. (2018). "The cytochrome bc1 complex inhibitor ametoctradin has an unusual binding mode." Biochimica et Biophysica Acta (BBA) - Bioenergetics 1859(8): 567-576.
- Dufour, M.-C., et al. (2011). "Assessment of fungicide resistance and pathogen diversity in *Erysiphe necator* using quantitative real-time PCR assays." Pest Management Science 67(1): 60-69.
- Fehr, M., et al. (2016). "Binding of the respiratory chain inhibitor ametoctradin to the mitochondrial bc1 complex." Pest Management Science 72(3): 591-602.
- Fillinger, S., et al. (2008). "Genetic analysis of fenhexamid-resistant field isolates of the phytopathogenic fungus *Botrytis cinerea*." Antimicrobial Agents and Chemotherapy 52(11): 3933-3940.
- Fontaine, S., et al. (2019). "Investigation of the sensitivity of *Plasmopara viticola* to amisulbrom and ametoctradin in French vineyards using bioassays and molecular tools." Pest Management Science 75(8): 2115-2123.
- Genet, J. L. and O. Vincent (1999). "Sensitivity of European *Plasmopara viticola* populations to cymoxanil." Pesticide Science 55(2): 129-136.
- Gisi, U. and H. Sierotzki (2008). "Fungicide modes of action and resistance in downy mildews." European Journal of Plant Pathology 122(1): 157-167.
- Grasso, V., et al. (2006). "Cytochrome b gene structure and consequences for resistance to Qo inhibitor fungicides in plant pathogens." Pest Management Science 62(6): 465-472.
- Jones, L., et al. (2014). "Adaptive genomic structural variation in the grape powdery mildew pathogen, *Erysiphe necator*." BMC Genomics 15: 17.
- Kunova, A., et al. (2016). "Metrafenone resistance in a population of *Erysiphe necator* in northern Italy." Pest Management Science 72(2): 398-404.
- Lalève, A., et al. (2014). "Site-directed mutagenesis of the P225, N230 and H272 residues of succinate dehydrogenase subunit B from *Botrytis cinerea* highlights different roles in enzyme activity and inhibitor binding." Environmental Microbiology 16(7): 2253-2266.
- Lu, X. H., et al. (2011). "Wild type sensitivity and mutation analysis for resistance risk to fluopicolide in *Phytophthora capsici*." Plant Disease 95(12): 1535-1541.
- Leroux, P., et al. (2002). "Mechanisms of resistance to fungicides in field strains of *Botrytis cinerea*." Pest Management Science 58(9): 876-888.
- Mboup, M. K., et al. (2021). "Genetic mechanism, baseline sensitivity and risk of resistance to oxathiapiprolin in oomycetes." Pest Management Science: 9. <https://doi.org/10.1002/ps.6700>

- McGrath, M. T. and Z. F. Sexton (2018). "Poor control of cucurbit powdery mildew associated with first detection of resistance to cyflufenamid in the causal agent, *Podosphaera xanthii*, in the United States." *Plant Health Progress* 19(3): 222-223.
- Miao, J., et al. (2020). "Multiple point mutations in PsORP1 gene conferring different resistance levels to oxathiapiprolin confirmed using CRISPR–Cas9 in *Phytophthora sojae*." *Pest Management Science* 76(7): 2434-2440.
- Miller, T. C. and W. D. Gubler (2004). "Sensitivity of California isolates of *Uncinula necator* to trifloxystrobin and spiroxamine, and update on triadimefon sensitivity." *Plant Disease* 88(11): 1205-1212.
- Mosbach, A., et al. (2017). "Anilinopyrimidine resistance in *Botrytis cinerea* is linked to mitochondrial function." *Frontiers in Microbiology* 8: 19.
- Moukoro, P., et al. (2019). "Mitochondrial complex III Qi-site inhibitor resistance mutations found in laboratory selected mutants and field isolates." *Pest Management Science* 75(8): 2107-2114.
- Panon, M. L., et al. (2018). Efficacy in vineyards of several fungicide preparations in the presence of different percentages of AOX resistant phenotypes of *Plasmopara viticola*. 12ème conférence internationale sur les maladies des plantes. Végéphy. Tours, 11-12 December 2018.
- Pirondi, A., et al. (2014). "First report of Resistance to cyflufenamid in *Podosphaera xanthii*, causal agent of powdery mildew, from melon and zucchini fields in Italy." *Plant Disease* 98(11): 1581-1581.
- Stergiopoulos, I., et al. (2022). "Identification of putative SDHI target site mutations in the SDHB, SDHC, and SDHD subunits of the grape powdery mildew pathogen *Erysiphe necator*." *Plant Dis* **106**(9): 2310-2320.
- Thomas, A., et al. (2018). "Resistance to fluopicolide and propamocarb and baseline sensitivity to ethaboxam among isolates of *Pseudoperonospora cubensis* from the Eastern United States." *Plant Disease* 102(8): 1619-1626.
- Walker, A.-S., et al. (2013). "French vineyards provide information that opens ways for effective resistance management of *Botrytis cinerea* (grey mould)." *Pest Management Science* 69(6): 667-678.
- Zuniga, A. I., et al. (2020). "Baseline sensitivity of *Botrytis cinerea* isolates from strawberry to isofetamid compared to other SDHIs." *Plant Disease* 104(4): 1224-1230.